

DECRET N° 70-258 /CP/SGG

du 7 Octobre 1970

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil  
Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte  
du Conseil Présidentiel ;  
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation  
du Gouvernement,

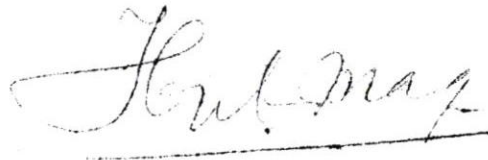
D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 7 octobre 1970, Mr Théophile  
PAOLETTI, Ministre de l'Information et du Tourisme, est  
chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Pêches  
et Transports, pendant l'absence de Mr Gabriel LOZES.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 7 Octobre 1970

par le Président du Conseil  
Présidentiel, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Ampliatiions :

PCP 6 - MTP-MIT 4 - MCP 4  
CS 6 - SGG 4 - Ministères 9  
HC 3 - IAA-DCCT-DN-IGF-JORD 5  
DEP-DGAJL-Dtton Stat. 6.

Hubert MAGA